



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET SES AFFLUENTS



COMITE DE TERRITOIRE SEUGNE

MARDI 09 AVRIL, 14H30-17H00

**SALLE DE L'AUDITORIUM
(BÂTIMENT ANNEXE MAIRIE)
PLACE DE LA REPUBLIQUE, A PONS (17800)**

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR

- 1 – Eléments de contexte
- 2 – Présentation des évolutions du rapport d'état des lieux
- 3 – Questions diverses

Liste des présents

Prénom Nom	Organisme
Claude GUINET	CLE SAGE Charente
Françoise de ROFFIGNAC	CD 17 / SYRES 17
Fabien POUSSIN	SYRES 17
Clément BÉRACOCHEA	SYRES 17
Baptiste SIROT	EPTB Charente
Romain OZOG	EPTB Charente
Marine DUGUÉ	EPTB Charente
Sarah PAULET	EPTB Charente
Elisabeth MARIDET	AFB 17
Pierre-Jean RAVET	Mairie Jonzac / Fédération de pêche 17
Jean-Marie BOURRY	Nature Environnement 17
Bernard MAINDRON	Syndicat Mixte de la Seugne en Haute-Saintonge
Pascal DUBOIS	DRAAF NA
Manuella BROUSSEY	AEAG
Anne FOCKEY	Présidente ASCO
Philippe ROUET	SMBS
Pierre LORET	SMBS
Jacky MOREAU	SMBS
Fabien DOUMERET	SYMBAS
Jacques BRIE	UFC-Que Choisir 17
Michel PAVAGEAU	Conseiller municipal de Pons
Etienne PERE	Adjoint Mairie de Pons
Jacky QUESSON	CDCHS
Jacques LEPINE	EAU 17
Valentin POMMIER	CA 17 – OUGC Saintonge
Camille PLAIZE	Syndicat Mixte de la Seugne/ASA Saintonge Centre
Mylène JOSSINET	DRAAF
Christine BAROUX	DDTM 17
Kristell PICHODOU	DDTM 17
Lilia MZALI	DDTM 17
Gilles FAURE	GARANT CNDP
Michel PÉRIGORD	GARANT CNDP

Il se peut que certains membres de la CLE fussent présents mais ne figurent pas sur la liste en raison de leur non-émargement.

I. INTRODUCTION

Monsieur Claude GUINET, CLE SAGE Charente, rappelle les personnes excusées :

- Monsieur Jean-Claude Godineau, Président de l'EPTB Charente et Vice-président du SAGE
 - Monsieur Alain Testaud, Président du bassin versant du Né
 - Monsieur Alain Margat, Vice-président de la Communauté d'agglomération de Saintes
 - Monsieur Jean-Marie Quillet, Chargé de mission Espaces naturels de l'agglomération de Saintes,
- Il indique qu'il y a peut-être d'autres personnes excusées et ne pas hésiter de les marquer sur la feuille de présence si certaines ou certains pour celles et ceux qui en ont connaissance.

Il remercie tous ceux qui sont présents lors de ce COTER et demande un tour de salle pour que chacun se présente.

Il laisse la parole à Marine DUGUÉ, animatrice de projet de territoire, EPTB Charente.

II. PRESENTATION DES AVANCÉES DE L'ÉTAT DES LIEUX

Présentation des diaporamas

Madame Marine DUGUÉ, EPTB Charente, rappelle l'ordre du jour : Éléments de contexte – Présentation des évolutions du rapport d'état des lieux – Questions diverses (diapo 2). A travers une carte (diapo 3-4), elle présente le territoire du bassin de la Seugne en précisant que la majorité des communes se situe en Charente-Maritime et une dizaine de communes en Charente. Elle rappelle que le comité de territoire est le comité de pilotage de ce projet ; coporté par l'EPTB Charente et le SYRES 17 et co-construit avec les différents usagers de l'eau. Elle précise que le projet est toujours en phase d'état des lieux. Il s'agira ici de présenter la version la plus finalisée du rapport.

Elle rappelle également la chronologie des projets de territoire qui se sont lancés fin 2016 (diapo 5). Début 2017, un bureau d'études a été engagé par l'EPTB Charente et le SYRES 17 pour mener à bien les étapes d'état des lieux et de diagnostic. NCA Environnement, le bureau d'études, avait commencé à rédiger une bonne partie de l'état des lieux. Il a été décidé fin 2018 que cette rédaction soit poursuivie en régie par les coporteurs du projet, soit Marine DUGUÉ et Clément BÉRACOCHEA ; arrivés respectivement en février 2018 et en janvier 2019.

Marine DUGUÉ réitère les différentes phases du projet (diapo 6). Après l'état des lieux, débutera la phase de diagnostic qui permettra de croiser les différentes données acquises lors de la première phase. Un travail d'analyse cartographique sera effectué ainsi que des entretiens des différents acteurs et membres du COTER pour pouvoir identifier les enjeux et prioriser les problématiques fortes qui ressortent sur le territoire. Ce diagnostic permettra de dégager les grands axes stratégiques pour ensuite rédiger les fiches actions qui constitueront le programme d'action. A partir de cette phase de diagnostic, un bureau d'études spécialisé en médiation et en concertation interviendra pour notamment l'animation d'ateliers et de groupes thématiques pour pouvoir construire le projet ensemble.

Elle passe au rapport d'état des lieux en demandant juste avant s'il n'y a pas de questions sur ces éléments de contexte (diapo 7).

Marine DUGUÉ reprend le plan de l'état des lieux en indiquant que peu de changements ont été réalisés sur les deux premiers chapitres (diapo 8). Il s'agissait principalement d'une réorganisation, d'une reprise de contexte et de la synthèse de données. Elle rappelle le volume prélevable à atteindre en 2021 qui est de 5,7 Mm³ et les éléments déjà présentés en COTER sur la ressource en eau souterraine (diapo 9). 6 masses d'eau sont déclassées par leur état chimique et/ou chimique. La nappe

du Santonien-Campanien comporte des teneurs en nitrates très élevées. Un travail de synthèse a été effectué sur la partie eau superficielle qui met en lumière le non-respect du DOE (plus de 2 années sur 10), l'augmentation des teneurs en nitrate et des assècs fréquents.

Pas de questions ou d'interrogations pour le moment. Marine DUGUÉ poursuit sur les éléments déjà présentés en COTER (diapo 10) avec le milieu naturel. 5% du territoire couvert par des zones humides et 5 zones Natura 2000 dont une zone en amont de Pons qui a été reprise récemment par le SYMBAS ; structure animatrice. Concernant les usages non agricoles de la ressource en eau, le territoire est stratégique pour l'AEP puisqu'un captage Grenelle est présent et qu'il recoupe l'aire d'alimentation de captage de Coulonge et de Saint-Hippolyte. Des forages privés mal conçus mettent en relation la nappe captive du Cénomaniens avec la nappe libre du Turonien. Les volumes prélevés pour l'AEP est de 4,2 Mm³, 6,5Mm³ pour l'irrigation et 156 000 m³ pour l'industrie.

Marine DUGUÉ signale que la partie Activité agricole a été la plus retravaillée depuis le dernier COTER et présente quelques chiffres clés (diapo 11). 84% de la surface du bassin est concernée par la surface agricole, représentant 69 000 ha, 2500 exploitations dont 256 exploitations irrigantes, 4400 ha de surfaces irriguées, 1200 ha en agriculture biologique soit 1,7% du territoire. Le registre parcellaire graphique a été remis à jour, soit les données 2017. On identifie bien en violet ; la zone viticole, en bleu foncé ; le maïs qui est principalement en fond de vallées, en jaune et bleu clair; les cultures céréalières.

De nouveaux éléments ont été rapportés comme l'historique des volumes prélevables ; réalisé par l'AEAG pour recouper les bases de données des DDT et de l'OUGC depuis 2001 jusqu'en 2015 (diapo 12). A la demande du Comité technique et du Comité de territoire, un travail statistique sur la répartition de l'eau entre les irrigants a été réalisé, soit sur les 270 pacages identifiés sur le bassin de la Seugne (diapo 13). Les données représentent les volumes consommés sur l'année 2016, organisées en 5 classes dont la méthode permet de faire ressortir les ruptures naturelles de ces classes. Pour localiser les zones de pression, ce travail a été cartographié (diapo 13). Ces mêmes classes d'irrigants ont été recoupées avec le registre parcellaire graphique. Un irrigant appartenant à une classe aura tout son parcellaire coloré. La pression est plus forte au nord du bassin (diapo 14).

L'analyse prospective sur le bénéfice économique de l'irrigation a été rajoutée à la demande du Comité technique et du Comité de territoire pour approfondir les données (diapo 15). Une première réunion thématique a eu lieu en avril 2018 avec un Comité technique élargi et des experts (CER France et Arvalis), en collaboration avec le SMAAS, porteur du projet de territoire Seugne. Arvalis a apporté les données sur la comparaison des cultures irriguées et en sec sur deux types de sols différents ; à savoir les groies moyennes et les groies superficielles. Il s'agit de données expérimentales. L'Institut s'est mis en situation non contrainte pour l'analyse de ces rendements. Trois années de références sont choisies pour les rendements des céréales et trois années fixes pour le maïs ; en fonction de la disponibilité des données. Le coût de l'irrigation a été déterminé par les chiffres d'Arvalis, soit 0.221 €/m³.

Ce travail a permis d'identifier deux indicateurs (diapo 16). Le premier indicateur est la Valeur ajoutée nette, qui représente l'intérêt économique à investir ou pratiquer l'irrigation en dehors de contrainte d'accès à l'eau. Le second indicateur est le Différentiel de marge brute en sec et en irrigué, témoignant de l'intérêt global de l'irrigation. Les résultats ont permis de relever l'intérêt de l'irrigation avec des écarts beaucoup plus importants en année sèche et d'observer à l'inverse, en année humide, une culture du blé plus rentable que le maïs en groies superficielles. Ces résultats sont à tempérer puisqu'ils sont basés sur une moyenne des prix payés aux producteurs et qu'ils dépendent des prix des marchés et de leurs évolutions.

De nouveaux éléments sont ressortis dans l'état des lieux (diapo 17). CERFRANCE a été appelé pour obtenir les résultats économiques d'un échantillonnage de différents types d'exploitations sur le bassin de la Seugne. Pour cela, deux indicateurs ont été choisis : l'Excédent Brut d'Exploitation qui atteste la capacité à « gagner de l'argent » et la Rentabilité d'une exploitation, correspondant à l'EBE sur la somme des produits courants. Sur la Seugne, contrairement à d'autres territoires, deux groupes

d'exploitations ont pu être identifiées : les exploitations spécialisées en viticulture et les exploitations mixtes. Ces dernières sont des exploitations en polyculture élevage ou des exploitations avec une surface en vigne moindre. Chaque groupe a été scindé en deux : irrigants et non-irrigants. Globalement, les exploitations viticoles ont de meilleurs résultats et l'irrigation sécurise l'exploitation. Quelques limites ont été constatées. Certains groupes sont peu représentés, notamment le groupe des viticulteurs irrigants où seulement deux exploitations représentent la catégorie. Certaines données étaient manquantes, notamment l'historique, le savoir-faire de l'exploitant, la réserve utile des sols.

Monsieur Romain OZOG, EPTB Charente, remarque qu'une petite erreur peut se trouver dans le tableau. Le groupe Viticulteurs irrigants passe de 68 à 2 entre 2005 et 2008. Ces chiffres seront à vérifier.

Madame Marine DUGUÉ, EPTB Charente, rappelle les différentes phases du projet de territoire (diapo 18). L'analyse des données a débuté en phase d'état des lieux mais elles seront croisées et approfondies lors du diagnostic, pour pouvoir construire la stratégie et le programme d'action. Elle indique qu'elle a reçu la veille un certain nombre de remarques sur le rapport d'état des lieux. Ces remarques ne remettent pas en cause les données mais il s'agit parfois d'actualisations, qui seront prises en compte au maximum.

III. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean-Marie BOURRY, NE 17, souligne que le rapport de la commission Bisch avait pour vocation à recadrer les projets de territoire en l'esprit de la circulaire de 2015. Il ne reviendra pas sur ce qui a été dit ce matin sur les besoins de connaissances en matière environnementale, hydrogéologique et puis économique ; sur l'impact des XXX environnementales des méthodes alternatives à l'irrigation où des méthodes réduisant fortement l'irrigation. Il s'étonne qu'en p.160, cet état des lieux va bien au-delà d'un état des lieux. Il est affiché le projet de l'ASA de Saintonge qui précise le positionnement des réserves et leur volume au m³ près, sans savoir explicitement le rôle et la position du SYRES sur cet ancien projet. C'était un projet de contrat territorial de gestion quantitative mais qui ne respecte pas les obligations d'éco-conditionnalités basées sur les services écosystémiques, comme le stipule la circulaire de 2015. Cette commission Bisch, salué par les deux ministres de tutelle, précise qu'il ne fallait pas chercher à ressortir des vieux projets de contrats territoriaux pour les verdir et les mettre au goût du jour. Il s'interroge pourquoi ce document figure-t-il là. Cela incite à penser que ce n'est pas un objectif de substitution mais d'augmentation de capacité d'irrigation. Aujourd'hui nous sommes à environ 6 Mm³ en moyenne annuelle consommé. Un volume prélevable de 5,7Mm³ avec des impacts environnementaux qui seraient à peu près les mêmes. Il serait adjoint un stockage hivernal 3.2Mm³ - conséquences différées sur l'étiage. Au cours des 10 dernières années, 6 années ont été déficitaires au niveau de la recharge. Il est ajouté un volume additionnel de printemps de 2 Mm³, soit presque une possibilité de 11Mm³ pour l'irrigation. Il est certain que les volumes autorisés non consommés depuis 10 ans viennent complètement semer, malgré une baisse des pluies hivernales.

Madame Françoise de ROFFIGNAC, CD 17 / SYRES 17, répond à la question pourquoi ce projet antérieur à l'étude apparaît dans le dossier en rappelant que nous sommes en phase d'état des lieux. Quand un projet a été porté par une association syndicale depuis plusieurs années et que des études ont été faites, on ne peut pas soustraire les informations de ces études quand on est dans un état des lieux. C'est pour cela, qu'il y a ce document dans l'état des lieux, apporté comme pièce de travail déjà fait.

Monsieur Fabien POUSSIN, SYRES 17, apporte les éléments techniques en précisant qu'effectivement ce projet est présenté dans le cadre de l'état des lieux en tant que projet. Comme est présenté en dernière partie de ce rapport toutes les actions en cours et menées au titre de la gestion quantitative sur le territoire de la Seugne. Il a été décidé en Comité technique qu'on ne pouvait pas passer à côté et ne pas présenter un projet qui existe, encore une fois en termes de projet. L'ASA a porté depuis

2006 un projet de création de stockage qui a été transféré de l'ASA au SYRES. Suite à la prise et à la sortie de l'instruction ministérielle du 04 juin 2015, avait été décidé par le SYRES d'interrompre les études et de soumettre ce projet dans le cadre du projet de territoire. Il rappelle que l'instruction de 2015 indique que si des territoires veulent se doter de projets de stockage, ces projets doivent être intégrés dans un projet de territoire. Tout a été l'objet de lancer un co-portage avec l'EPTB Charente ce projet de territoire pour voir si le projet initié par l'ASA répondait bien aux dispositions d'une part de l'instruction ministérielle mais également de soumettre aux acteurs du territoire ce projet. Il insiste sur le fait que ce projet a été arrêté au stade avant-projet. Le SYRES a engagé la phase d'étude économique pour avoir plus de données économiques autour de ce projet de stockage. Mais il est encore une fois intégralement soumis aux décisions des acteurs du territoire. Il y est comme d'autres projets de renaturation, de travail sur la continuité écologique. Il est inscrit dans cet état des lieux parce qu'il existe. Bien sûr les phases de diagnostic et de stratégie mettront en exergue la nécessité ou non de conduire tout ce programme. Est-ce que les réserves seront bien positionnées par rapport aux enjeux stratégiques du territoire. Tout sera soumis aux acteurs et aux usagers.

Monsieur Camille PLAIZE, Président de l'ASA Saintonge Centre et porteur du projet de réserves en question, confirme les propos de Mme de Roffignac et de M. Poussin dans le sens que c'est un état des lieux et qu'il est logique que ce projet y soit intégré. Il rappelle que le projet a été initié en 2006; déjà 13 ans. Des choses ont évolué depuis. Fin 2015, nous sommes rendus au stade avant-projet, soit quasi à la fin de notre étude. Il était obligatoire que les réserves soient toutes positionnées avec des volumes et des choses bien précises. Puisqu'un avant-projet est quelque chose de précis. Au stade de notre avant-projet, on était prêt à aller plus loin sauf qu'il y a beaucoup d'actifs de 2015 qui ont obligé à un contrat de territoire. Le projet a été mis en pause pour ce contrat de territoire mis en place. Malheureusement comme on l'a vu en préambule, il n'avance pas assez vite, puisqu'on y est depuis plus de 2 ans. On ne va pas refaire l'histoire. Le projet, forcément, s'il est repris à l'issue du contrat de territoire, il y aura forcément des évolutions à faire. Puisque depuis 2015, des choses ont évolué, il y a des irrigants qui sont inclus dans le projet et qui n'y seront plus aujourd'hui ; qui seront en retraites où plus là. Il y aura forcément des choses à refaire. On ne va pas reprendre le projet tel qu'il est en 2015 et le mettre sur la table. Il faudra forcément une concertation tous ensemble pour faire évoluer ce projet.

M. PLAIZE réfute les propos de M. BOURRY concernant le développement de l'irrigation dans ce projet. Comment peu-t-on voir le développement d'irrigation sachant que dans ce projet, sur les 3,2 Mm³ d'eau prévu d'être stockés, on a pris le volume attribué de chaque irrigant substitué, donc volume 2006. Dans notre projet, on a tous diminué. Tous les irrigants raccordés à ces réserves d'eau d'été pour accepter de diminuer leur volume entre 20 et 30% d'eau stocké. Ce n'est pas du développement de l'irrigation c'est plutôt une économie d'eau. Des contraintes supplémentaires depuis 2015. Ce projet est là, il vaut ce qu'il vaut. Il va forcément être réétudié. Le but du contrat de territoire est de mettre tout le monde autour de la table et qu'on arrive à se mettre d'accord sur quelque chose.

Il rebondit également sur les 6Mm³ consommés. Ce n'est pas la moyenne des 10 dernières années mais le volume consommé sur l'année précédente.

Monsieur Jean-Marie BOURRY, NE 17, précise qu'il s'agit sur les 10 dernières années.

Monsieur Camille PLAIZE, ASA Saintonge Centre, signale qu'ils n'ont pas les mêmes références.

Monsieur Claude GUINET, CLE SAGE Charente, indique qu'on a tous conscience qu'il aurait été attaqué que l'on ne fasse pas référence dans un état des lieux à un projet existant sur le territoire. On aurait pu entendre des reproches sur le fait de dire qu'il existe quelque chose sur le territoire mais vous n'en avez pas parlé, quelle est votre intention cachée ? Il était légitime et pertinent d'avoir pris bonne note de ce projet non abouti puisqu'on sait qu'il est dans une période d'arrêt, de réflexion, en lien avec le projet de territoire. Il est légitime et fort de mettre en avant, non pas comme une adhésion de principe mais comme un existant sur le territoire.

Madame Lilia MZALI, DDTM 17, note que c'est un point sensible. C'est une démarche ancienne, portée par l'ASA avec des études. C'est ce qui est intéressant, toute la partie études préalables. Des études

sur le milieu avec des objectifs de respect du DOE, on est toujours sur le même objectif. Elle entend bien que d'afficher le résultat de l'AVP technique avec des localisations et des volumes alors que le diagnostic va nous faire ressortir les secteurs qui sont les plus en tensions. On voit bien que la question des volumes est une question centrale. A voir s'il faut une petite précaution de langage à apporter.

Monsieur Fabien POUSSIN, SYRES 17, demande jusqu'où va-ton dans la présentation d'un projet ? On aurait juste mis qu'il y a un avant-projet de 7 réserves, on nous aurait demandé ce qu'il y a derrière.

Madame Manuella BROUSSEY, AEAG, signale qu'il faut peut-être rappeler l'historique du projet pour bien préciser...

Monsieur Fabien POUSSIN, SYRES 17, confirme que ça bien été rappelé.

Monsieur Camille PLAIZE, ASA Saintonge Centre, fait remarquer, quant à l'historique, qu'ils ont travaillé avec un bureau d'études, l'administration, la DDTM, l'Agence de l'eau, la DRAAF. Ils ont été financés par des financements Agence de l'eau et DRAAF. S'ils ont positionné les réserves et les volumes c'est que l'administration leur a demandé d'aller jusque-là. C'est le bureau d'études qu'il la fait et l'administration nous l'a demandé. C'est pour répondre à des questions d'administration et non pour faire plaisir à tel ou tel irrigant. Ils les ont mises dans des lieux stratégiques. Ils ont étudié le milieu. Ils ont fait des essais de pompes hivernaux, des choses très abouties. Il fait savoir que si demain on repart sur ce projet et si on décide à l'issue du contrat de territoire de faire des réserves de substitution, il faudra reprendre ce projet certes. Les réserves seront probablement pas au même endroit et les volumes ne seront pas les mêmes. Certains irrigants n'existent plus, soit ils sont en retraite ou ne sont plus prévus d'être raccordés. On ne peut pas prendre le projet en tant que tel. Ce projet est là, il est dans l'état des lieux, on ne peut pas passer à côté.

Monsieur Jean-Marie BOURRY, NE 17, signale qu'il manque les volumes prélevés des années 2016, 2017, 2018. Ces années-là sont dans le prolongement de la dernière décennie. Ce sont des volumes différents de ce qui se passaient avant.

Monsieur Camille PLAIZE, ASA Saintonge Centre, reprend les chiffres de la dernière décennie en précisant que 2011 était une année de sécheresse avec des arrêtés préfectoraux ; par conséquent pas de pompage. C'est pour cela que nous sommes à 5.8 Mm³. 2012 était une année très humide. Généralement quand il pleut on n'irrigue pas. C'est pour cela qu'on est à 6.7 Mm³. 2013, nous sommes dans la même lancée. 2014, des arrêtés nous restreignaient également. On ne pompe pas quand il pleut où qu'on est interdit.

Monsieur Jean-Marie BOURRY, NE 17, répond qu'avec 5,7Mm³, on est dans ces proportions-là. Ce sont des volumes l'été avec des impacts environnementaux. Il est souhaité un prélèvement de 3.2 Mm³ qui lors des hivers complètement secs, comme c'est le cas 6 années sur 10, aura un impact aussi sur l'étiage.

Monsieur Camille PLAIZE, ASA Saintonge Centre, rappelle que des tests de pompage hivernaux ont été effectués et validés par le BRGM, bureau d'études bien connu, à une période critique en fin d'hiver. Les tests d'incidence sont connus. Il note qu'ils sont conscients qu'ils ne pomperont pas 10 années sur 10 mais 8 années sur 10 par rapport au projet de 2015.

Monsieur Jean-Marie BOURRY, NE 17, indique qu'il y a un impact quotidien mais aussi un impact différé jusqu'à l'été. Fin d'hiver, si la nappe est faible, en dessous de la moyenne, il va y avoir un impact sur la période estivale.

Monsieur Camille PLAIZE, ASA Saintonge Centre, fait savoir qu'il est de l'intérêt de tous de voir de l'eau dans les rivières et qu'ils ne pompent pas par plaisir d'assécher la rivière. Ils sont autour de la table pour trouver des solutions communes et pouvoir voir les rivières couler.

Monsieur Jean-Marie BOURRY, NE 17, doute sur la restauration de la rivière avec cette logique d'augmentation

Monsieur Camille PLAIZE, ASA Saintonge Centre, souhaite mettre fin à ces doutes et qu'ils sont là pour apporter les preuves. Il signifie qu'ils sont là dans la construction et non dans l'opposition.

Monsieur Baptiste SIROT, EPTB Charente, rappelle que le projet de territoire n'est pas un projet de réserves. Les réserves peuvent faire partie d'un projet de territoire. Au-delà de ça, les projets de territoires qui sont déjà sortis et validés, c'est aussi de la restauration du milieu aquatique et des zones humides, de l'acquisition foncière, de l'acquisition de données, de la modélisation sur l'étiage, la mise en place de métrologie. Un projet de territoire ne saurait se suffire de la seule mise en place de réserves de substitution. Il tempère sur le fait qu'en 2018 il ne s'est rien passé, en expliquant qu'ils se sont séparés de leur prestataire - bureau d'études - et qu'ils ont fortement travaillé en régie avec le SYRES.

Il rappelle qu'il a été ajouté des données complémentaires ; un renforcement de la partie économie agricole pour arriver à une validation de l'état des lieux du projet de territoire aujourd'hui. Beaucoup de travail a été fourni par l'EPTB et le SYRES sur toute l'année 2018. Il souligne que Marine était consacrée à 100% à cette mission, depuis son recrutement début février 2018.

Il spécifie bien que tout ce qui est présenté dans l'état des lieux, c'est un état des lieux, et cela ne vaut pas validation des différents projets. Ce n'est pas parce que c'est dans l'état des lieux du projet de territoire Seugne que ça vaut validation de l'ensemble des projets qui sont identifiés. Inversement, s'il n'était pas identifié, des attaques auraient eu lieu pour manque de transparence. Soit on met tout sur la table et on s'en sert comme base de discussion soit on ne met pas tout et à ce moment-là on nous aurait dit qu'on ne parle pas du projet de stockage, de réserves et où elles sont situées etc. On a pris le parti de tout présenter, de tout mettre dans l'état des lieux quitte à donner l'impression que certaines choses sont déjà engagées, validées. Ce n'est pas du tout le cas. On peut rajouter un message dans la synthèse de l'état des lieux pour bien préciser que ça ne vaut pas validation.

Madame Françoise de ROFFIGNAC, CD 17 / SYRES 17, propose de surligner « au stade d'avant-projet », malgré que ce soit bien spécifié.

Madame Manuella BROUSSEY, AEAG, prolonge dans ce sens, qu'il faut bien préciser que ce sont des choses qui ont été étudiées mais les volumes et les localisations seront remis en perspectives des résultats du diagnostic.

Monsieur Baptiste SIROT, EPTB Charente, tire l'attention qu'on ne peut pas faire au stade de l'étude projet de territoire, qui est le programme d'action global, l'analyse du dossier d'incidence loi sur l'eau de la mise en place des réserves de substitution. Il faut bien intégrer qu'il y a deux étapes. L'étape du projet de territoire qui est l'élaboration d'un programme d'action pour la gestion quantitative et qualitative à l'échelle d'un bassin versant cohérent ; qui peut intégrer un certain nombre d'actions : restauration de zones humides et de cours d'eau et du stockage. Et il y a le dossier loi sur l'eau sur le stockage qui devra démontrer de quelle manière se passent les remplissages, quels indicateurs de suivis sont mis en place, de quelle manière on suit les cours d'eau et on vérifie qu'il n'y a pas de problème de type assecs quand on est entrain de prélever en période hivernale. Tout sera suivi, mis en place, étudié dans le cadre du dossier loi sur l'eau pour la mise en place des réserves.

Le projet de territoire Aume-Couture, passé il y a plus d'un an en CLE, présentait du stockage, de la préservation du milieu aquatique, de la modélisation, etc. La CLE Charente a émis un avis sur le projet de territoire et deux jours après un autre avis sur le projet de stockage de 9 réserves. On ne connaît pas encore leur avis mais il y a bien deux étapes. Un avis sur le projet de territoire et un avis sur le projet de réserves.

Monsieur Claude GUINET, CLE SAGE Charente, précise que ce projet de territoire a été validé par la CLE du SAGE avec des points de vigilance. C'est un contrat passé entre les partis, qui lui semble légitime et construit sur la transparence. La CLE est un organisme indépendant qui a un regard de responsabilité sur ce qui se passe sur le grand territoire du fleuve Charente.

Il demande s'il y a d'autres questions ou éclaircissements. Il revient rapidement sur ce qui a été dit ce matin concernant la distance de certaines dates, comme celle de 2015. Il rappelle la difficulté de chercher et trouver les dernières données.

Madame Marine DUGUÉ, EPTB Charente, confirme qu'il est difficile d'accéder à toutes les données et d'intégrer certaines actualisations qui sont très chronophages, pour au final observer une même tendance. Pour envoyer le rapport dans les temps, toutes les données n'ont pas pu être actualisées par rapport au travail déjà fourni par le bureau d'études. Mais le plus souvent, soit était observé la même tendance, soit la donnée était manquante.

Monsieur Baptiste SIROT, EPTB Charente, insiste sur le fait qu'il n'y a pas de problème de transparence ou de transmission de données. En effet, le graphique présente en dernière année un volume de 2015 et nous sommes en 2019. Après vérification des sources, certaines données ne sont pas encore capitalisées et valorisées. L'important est de dégager les tendances même s'il manque la dernière année. S'il n'y a pas de changements significatifs entre 2016, 2017 et 2018, il n'y aura pas d'apport particulier si ce n'est d'avoir de l'exhaustivité totale de l'ensemble des données de l'état des lieux.

Monsieur Jean-Marie BOURRY, NE 17, rappelle l'importance d'avoir les tendances de la dernière décennie.

Monsieur Baptiste SIROT, EPTB Charente, confirme qu'il faut avoir la tendance de la dernière décennie mais qu'il y aura la possibilité dans le cadre du diagnostic, au fur et à mesure de l'intégration des données qui n'ont pas été encore disponibles au niveau des sources pour aujourd'hui, de pouvoir actualiser ; récupérer 2016, 2017 ou plus des années plus récentes. L'actualisation sera réalisée, notamment sur les consommations qui sont un sujet important, dès que les données seront accessibles. L'état des lieux est l'état des lieux des connaissances. De nouvelles connaissances ne seront pas produites si elles n'ont pas déjà été réalisées sur le territoire. Il s'interroge si d'autres données à l'échelle du bassin peuvent être saisies hormis celles d'Arvalis, malgré la critique de ce matin concernant leur pertinence et leur neutralité. L'objectif de ces réunions d'état des lieux est aussi de prendre note et d'étudier les propositions de données qui peuvent être valorisées dans le rapport d'état des lieux. Une thèse ne sera pas développer avec le CNRS sur le sujet si la donnée n'est pas déjà actuellement disponible sur le bassin. C'est une photographie des données disponibles. Certaines données sont peu ou pas disponibles, notamment sur l'agriculture biologique.

Anne FOCKEDEVY, Présidente ASCO, demande sous quelle forme seront faites les réserves d'eau ? Comme celles qu'on trouve sur les bords des autoroutes ?

Monsieur Fabien POUSSIN, SYREES 17, explique d'un point de vue technique ce qu'est une réserve. Sur le territoire, ces réserves sont construites par déblais/remblais. C'est-à-dire, qu'une partie du terrain est creusée, des digues sont élevées, le bassin est réalisé avec des digues qui peuvent atteindre 8 à 10 mètres de haut. Un plan d'eau est créé à l'intérieur avec une mise en place d'une géo-membrane pour imperméabiliser le sol ; ce sont de grosses bâches noires qui sont visibles dans les bassins de rétention d'eau pluviale en bord d'autoroute. C'est à peu près le même principe.

Monsieur Valentin POMMIER, CA 17 / OUGC Saintonge, précise qu'elles sont situées sur des parcelles agricoles.

Madame Anne FOCKEDEVY, Présidente ASCO, s'interroge si elles ne sont pas situées dans les marais avec pour impact des crues.

Monsieur Camille PLAIZE, ASA Saintonge Centre, précise qu'il y a un risque de remontée de nappe et les réserves sont au contraire, sur des positions hautes. Elles ont positionnées en prenant en compte les zones Natura 2000.

Monsieur Fabien POUSSIN, SYRES 17, indique que des études sont réalisées pour étudier les différentes contraintes. Généralement, les réserves sont positionnées sur des points hauts qui seront ensuite alimentées par des forages existants d'agriculteurs, qui aujourd'hui prélèvent en été. Demain, avec un projet de stockage, ces forages seront utilisés avec un prélèvement en hiver pour remplir la réserve, la stocker et mettre à disposition l'eau en période estivale. Une partie des prélèvements qui se faisait historiquement en été sera abandonné au profit ...

Madame Anne FOCKEDEVY, Présidente ASCO, demande si cette eau sera gratuite et mise à disposition aux agriculteurs ?

Monsieur Camille PLAIZE, ASA Saintonge Centre, répond que c'est un coût et par conséquent les agriculteurs paieront forcément l'investissement et fonctionnement de la réserve. Il précise que dans le projet de 2015, une partie investissement était mutualisée sur l'ensemble des irrigants raccordés ou non raccordés puisqu'il était considéré que les non raccordés bénéficiaient de ceux qui ont arrêté les pompes estivaux. Le fonctionnement était payé uniquement par ceux qui étaient raccordés.

Monsieur Jean-Marie BOURRY, NE 17, rappelle que 70% du coût de la réserve relève de subventions publiques.

Monsieur Camille PLAIZE, ASA Saintonge Centre, fait remarquer qu'en 2025, les subventions ne seront probablement plus de 70%. Quand le projet a été initié en 2005, ils étaient à 80% voire plus. Elles seront peut-être qu'à 50%.

Monsieur Baptiste SIROT, EPTB Charente, signale que 70% correspond à des subventions dans le cadre de projet de territoire, validé par la CLE. A côté des réserves, seront réalisés de la restauration de milieu aquatique, des économies d'eau, etc.

Monsieur Camille PLAIZE, ASA Saintonge Centre, rappelle que les 70% d'argent public ne sont pas uniquement pour les irrigants qui sont au bout du canon de maïs. Derrière, se trouve une filière pop-corn, des circuits-courts, le Bio également qui ont besoin d'eau. Les 70% sont pour tout le territoire de la Seugne.

Monsieur Jean-Marie BOURRY, NE 17, remarque que l'irrigation représente que 10% des surfaces agricoles.

Monsieur Camille PLAIZE, ASA Saintonge Centre, réprecise que l'objectif est de voir les rivières dans un meilleur état.

Monsieur Jean-Marie BOURRY, NE 17, répète que c'est 10% seulement. En Bio, ils font aussi de l'irrigation mais ils font du maraichage ou de l'arboriculture sans irrigation. Ils n'ont pas besoin d'irrigation.

Monsieur Camille PLAIZE, ASA Saintonge Centre, invite **Monsieur Jean-Marie BOURRY**, NE 17, à venir sur son exploitation voir la différence. Il fait savoir qu'il est producteur de maïs pop-corn et a des obligations de production. S'il n'irrigue pas, le pop-corn ne sera pas de bonne qualité. Il était question de rendement dans les années 80 mais aujourd'hui on arrive à 2020, et ce n'est plus pareil.

Monsieur Jean-Marie BOURRY, NE 17, précise que ce n'est pas une question de principe mais une question de curseur.

Monsieur Jacky QUESSON, CDCHS, remarque que si l'usine ne trouve pas le maïs localement, elle ira le chercher dans les Landes ; penser au bilan carbone.

Monsieur Jean-Marie BOURRY, NE 17, rappelle que c'est une toute petite partie des surfaces irriguées.

Monsieur Camille PLAIZE, ASA Saintonge Centre, signale qu'il est prêt à arrêter le maïs si demain une entreprise lui propose faire du maraichage ou autre, tant qu'il a la sécurité de l'eau. Il est prêt à faire des réunions pour montrer les contraintes à l'ensemble des membres du contrat de territoire au sein de l'exploitation. La communication est très importante.

Madame Françoise de ROFFIGNAC, CD 17 / SYRES 17, fait savoir que tout le sud Vendée a un certain nombre de réserves depuis 10 ans qui fonctionnent, pour se rendre compte concrètement à quoi ressemble une réserve de substitution. Elle rappelle que les 70% de subvention publique ont été mis en place par Madame Ségolène Royal sur la Région Poitou-Charentes, il y a une dizaine d'années. Pour que les réserves de substitutions se fassent, un taux de subvention de 70% obligatoire doit être appliqué. Le taux a été imposé et non demandé par les irrigants.

Monsieur Valentin POMMIER, CA 17 / OUGC Saintonge, précise que le rapport Bisch met en avant que la démarche de projet de territoire en Charente-Maritime est une avancée qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. Les lacunes sur les projets de territoire sont essentiellement économiques. Les données économiques pourront être améliorées à travers d'actions mises en place.

Monsieur Claude GUINET, CLE SAGE Charente, relève le mandatement des rapporteurs sur les réserves de substitution. Non pas remettre en cause leur pertinence ou non mais comment accélérer la mise en place des réserves de substitution. Telle était la commande d'Etat direction des Préfets qui ont été recrutés pour cette tâche. Leur rapport est beaucoup plus équilibré qu'une accélération souhaitée par les ministères.

Monsieur Baptiste SIROT, EPTB Charente, poursuit en rappelant la réalisation de l'entretien avec Monsieur le Préfet Bisch. La question posée était : dans les projets de territoire, qu'est-ce qui a bien marché et qu'est-ce qui n'a pas marché ? Dans le cadre de l'Aume-Couture, qu'est-ce qui aurait pu être fait autrement pour que ce soit plus rapide ? Les remarques concernées principalement le partenariat fort entre les projets de territoire et la profession agricole pour l'accès et le partage des données, et les engagements de la profession sur des diagnostics d'exploitation ; sur de la modélisation, sur la mise en place d'un certain de garde-fous. C'est juste au stade de projet de territoire. L'EPTB a déjà transmis son avis sur les projets de réserves sur l'Aume-Couture où sont demandées des compléments relatifs aux assolements, la mise en place de seuil, d'indicateur piézométrique, de débit ; sur la mise en place des réserves pour regarder comment se passe le remplissage et voir s'il n'y a pas de problématiques d'assecs en lien avec le remplissage hivernale. Les projets de réserves ne suffiront pas, de la même manière que les actions sur les milieux aquatiques seules ne suffiront pas. Il faut un tas d'actions diverses et variées sur différents domaines d'activités pour réussir à contrecarrer les tendances du changement climatique. Comme observé sur le graphique, les tendances ne sont pas à la hausse et ce n'est pas le fait de mettre en place du stockage qui va relancer la dynamique de l'irrigation agricole. De la même manière, s'il n'y a pas d'actions renforcées sur la question des milieux aquatiques, des zones humides etc., le stockage ne suffira pas.

Monsieur Jacques BRIE, UFC-Que Choisir 17, demande ce que vont apporter les 3 Mm³ issus des réserves, si on part de 6Mm³ prélevés. Restera-t-il que 3 Mm³ ?

Monsieur Camille PLAIZE, ASA Saintonge Centre, réexplique que ce qui va être stocké ne sera plus prélevé dans le milieu. Si on part à 6Mm³ et on stocke 3Mm³, on ne sera qu'à 3Mm³ de prélèvement dans le milieu.

Monsieur Jean-Marie BOURRY, NE 17, spécifie que c'est 6Mm³ + 3Mm³.

Monsieur Baptiste SIROT, précise que s'il n'y avait pas cet engagement à substituer des prélèvements estivaux par des prélèvements hivernaux, dans une période plus favorable à la présence de l'eau, il ne voit pas en quoi les services de l'Etat ou l'Agence soutiendraient ce type de démarche.

Monsieur Camille PLAIZE, ASA Saintonge Centre, indique que substituer veut dire remplacer.

Monsieur Claude GUINET, CLE SAGE Charente, demande à l'Agence de l'eau d'éclaircir.

Madame Manuella BROUSSEY, AEAG, signale très clairement que pour l'Agence, les financements publics sont uniquement pour de la substitution de prélèvement. L'enjeu des discussions au sein d'un projet de territoire est d'identifier les volumes de référence sur lesquels on part. L'objectif est d'identifier ensemble le volume de référence sur ce bassin-là. D'où on part et où est-ce qu'on arrive ; c'est le volume prélevable. Comment répartir les volumes entre les deux ? C'est cet enjeu-là qui sera en phase diagnostic. Un exemple du bassin de la Boutonne, dans les différentes instructions de 2015, il était écrit qu'on partait d'un historique de 15 ans maximum de volume prélevé. Sur la Boutonne ce n'est pas cette année de référence-là qui a été prise. Le Comité de territoire, en l'occurrence la CLE, a statué sur une année pour se mettre d'accord sur un volume de référence. Le volume de référence qui a été pris sur la Boutonne n'est pas le volume prélevé il y a 15 ans, c'est moins que ça. L'enjeu des discussions au sein de ce Comité de territoire est bien de se mettre d'accord sur le volume de référence qu'ils identifient. A partir de là, pourront découler toutes les actions du projet de territoire, avec différents objectifs.

Madame Lilia MZALI, DDTM 17, indique que l'historique des volumes consommés est connu, mais n'apparaît pas ici. Le débat est lié à la différence entre le volume autorisé et le volume consommé ; ce qui n'apparaît pas ici. Elle rebondit sur les propos relatifs à la moyenne des dernières années qui seraient de 6Mm³, impression que c'est vrai, alors que les autorisations sont au-dessus. Cette question de volume de référence est primordiale et devra être traitée dans le cadre de la phase diagnostic et de stratégie. Combien on part ? On est sur une analyse très volumétrique, le projet de territoire n'est pas que ça. C'est bien un panel d'actions qui joue à la fois sur les milieux. Comme parlé ce matin, de l'importance de la capacité des zones humides à jouer leur rôle de stockage naturel. On voit que sur des secteurs où des zones humides marchent comme il faut avec le même niveau de prélèvement, on a des débits qui coulent beaucoup mieux. Il ne faut se limiter à cette analyse-là mais c'est un point central.

Madame Anne FOCKEDEY, Présidente ASCO, demande si cet état des lieux a été fait que sur le système agricole ? On stigmatise le milieu agricole mais on ne parle pas des particuliers qui ont des captages.

Madame Marine DUGUÉ, EPTB Charente, signale qu'on a plus insisté sur la partie agricole car c'est la partie qui a le plus évolué entre le dernier Comité de territoire et aujourd'hui. Ce qui a été présenté aujourd'hui, ce sont les nouveautés. L'état des lieux intègre bien les différents usages malgré le côté très agricole de ce COTER.

Monsieur Romain OZOG, EPTB Charente, revient sur la crainte d'augmentation des prélèvements. On redistribue ce qui a été dégagé par la substitution à ceux qui vont rester dans le milieu. Dans le cadre du projet de territoire Aume-Couture il a été inscrit, et Cogest'Eau s'est engagé à geler les volumes dégagés et que ceux qui resteront dans le milieu, leur volume autorisé ne sera pas augmenté ; il reste le même qu'aujourd'hui. Il n'y a pas d'augmentation de prélèvement. C'est inscrit dans le projet de territoire Aume-Couture. Il y a même une baisse du volume prélevable qui est en cours d'instruction par les services de l'Etat. Ce sont des choses qu'on peut écrire, mais dans la phase programme d'action.

Monsieur Claude GUINET, CLE SAGE Charente, précise dans la stratégie. Sue veut-on dans le territoire ? On ne peut pas précipiter. Aujourd'hui on a des tableaux. On n'aurait pas dû s'autoriser à une phrase interprétative du tableau. On devrait se taire, méditer, penser mais rien dire. Il y a eu quelques envies d'écrire. On ne peut pas les gommer. C'était venu aussi dans les bureaux d'études. Pour bien comprendre un système, il faut tenter de démarrer l'analyse des chiffres qui nous sont donnés. L'état des lieux est la photographie de notre territoire au temps T -1, -2. Avec les tableaux 2015, on n'a pas toutes les données. On n'aura pas toutes les données. Jamais. Et heureusement car sinon on ne prendra jamais de décisions. Ce n'est pas pour ça qu'il ne faut pas faire l'effort d'aller vers le maximum d'informations qu'on peut avoir sur notre territoire mais pour autant il y a aussi des obligations de responsabilité que tout un chacun doit avoir. La CLE du SAGE a validé le projet Aume-

Couture avec des points de vigilances. 3 points de vigilance. Il n'est pas anormal qu'elle fasse la même chose à l'aboutissement du projet sur la Seugne à l'identique. Il y aura des points de vigilance. Parce qu'il y aura un tableau de bord, des contrôles, un regard dans le temps et qu'il faudra croiser le projet, ce que nous souhaitons sur le territoire, et la réalité concrète du quotidien. C'est comme ça qu'avance un projet.

Madame Françoise de ROFFIGNAC, CD 17 / SYRES 17, revient sur une remarque qui a été faite relative au rapport Bisch qui serait une réponse à une question ministérielle sur les réserves de substitution. Le titre précise qu'il est question de cellule d'expertise relative à la gestion quantitative de l'eau pour faire face aux épisodes de sécheresse. Il n'est pas fait mention de réserves de substitution. C'est une cellule d'expertise qui était sous la responsabilité du Préfet Bisch mais à la fois avec des représentants du ministère de l'agriculture et le ministère de l'environnement et du développement durable. Le gouvernement avait précisé ses orientations pour lutter contre les sécheresses et les effets du changement climatique autour de deux objectifs. Le premier est d'encourager la sobriété des usages de l'eau et réguler en amont la ressource grâce notamment à l'innovation. Le deuxième est de faire émerger dans l'ensemble des territoires, des solutions adaptées aux besoins et aux contextes locaux. La cellule d'expertise a été mise en place sur les difficultés rencontrées dans la gestion de la ressource en eau en agriculture. Les projets de territoire peuvent être accompagnés par les agences de l'eau. Ça été fait avec l'appui de deux experts de France Nature Environnement et de l'assemblée permanente des Chambres d'agriculture et des inspections générales de l'agriculture et de l'environnement. Le Département de la Charente-Maritime avec le Syndicat Mixte des réserves de substitution ont été cité en exemple d'organisation permettant de désensibiliser le problème par rapport aux Associations Syndicales Autorisées. Le Syndicat Mixte n'est pas de la même composition que les ASA.

IV. CONCLUSION

Monsieur Claude GUINET, CLE SAGE Charente, procède au vote de l'état des lieux. Avec une seule voix contre, l'état des lieux du Projet de territoire Seugne est validé.

Monsieur Jean-Marie BOURRY, NE 17, rappelle ses objections à la demande de **Monsieur Camille PLAIZE**.

Madame Lilia MZALI, DDTM 17, revient sur l'étude économique et l'absence de données auquel a été confronté le bureau d'études puis en régie sur les systèmes de cultures dites alternatives ; d'autres systèmes que le système majoritaire. Si les données existent, leurs valorisations doivent être effectives et si elles n'existent pas, elles devront être travaillées dans les phases à venir du projet de territoire. Même si l'instruction n'est pas sortie, une analyse économique de la stratégie devra être réalisée.

Monsieur Camille PLAIZE, ASA Saintonge Centre, rappelle que c'est un état des lieux et qu'il a transmis tous les éléments qu'il avait.

Monsieur Jean-Marie BOURRY, NE 17, évoque à nouveau les recherches du CNRS et de l'INRA au niveau national.

Monsieur Claude GUINET, CLE SAGE Charente, précise qu'on est sur un territoire bien particulier.

Madame Lilia MZALI, DDTM 17, indique qu'il y a un déficit de données sur le bassin de la Seugne mais de prendre des données nationales venant d'organismes de recherche pour établir l'analyse économique de la stratégie, est une autre chose.

Monsieur Baptiste SIROT, EPTB Charente, donne l'exemple d'un travail de 4 à 5 ans entre l'EPTB et l'IRSTEA avec projet MODCHAR - Modélisation Charente - qui avait pour vocation de regarder l'impact des activités agricoles sur l'eau. Ce projet avait toute une partie économique avec une analyse du bilan

économique en fonction des pratiques, des assolements etc. sur un territoire très local, Saint-Hippolyte, bassin de la Seugne y compris. Sur 4, 5 années, il est difficile d'aboutir à des résultats concrets, à valoriser. A l'échelle du territoire de 200 communes, les conclusions sont les suivantes : moins d'intrants quand on fait du Bio. Il est compliqué à l'échelle locale, avec les organismes de recherche, de dégager des tendances par rapport à la rentabilité économique de certains systèmes et de leur plus-value par rapport à la qualité de l'eau.

En s'appuyant sur des données nationales, CNRS etc., il sera encore plus difficile d'en traduire des éléments concrets à l'échelle du bassin de la Seugne.

Monsieur Pierre-Jean RAVET, Fédération de pêche 17, relève qu'il n'y a pas 130 communes mais 129 et que l'inventaire des plans d'eau n'a pas été fait.

Madame Marine DUGUÉ, EPTB Charente, note que les inventaires des plans d'eau sont plus présents en Charente qu'en Charente-Maritime mais que ce manque de donnée pourra être complété dès qu'elles seront connues.

Monsieur Claude GUINET, CLE SAGE Charente, donne la parole à **Monsieur Gilles FAURE**, garant CNDP.

Monsieur Gilles FAURE, Garant CNDP, fait savoir que la participation sur la Seugne a été plus importante que sur Charente-Aval. Il recommande la proposition de Mme de Roffignac d'aller sur le terrain voir des réserves de substitution et d'être concret et réaliste dans la partie diagnostic du projet de territoire.

Monsieur Claude GUINET, CLE SAGE Charente, clôt la séance et souhaite à tout le monde un bon retour à leurs préoccupations respectives.